

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 juin 2024
Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 8
Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET- Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

Absents : MM. Florian CATINOT - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/07/03/012

OBJET : Restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles - Tranche Optionnelle B - Réhabilitation de l'Ecole Maternelle : Demandes de subvention.

Dans la continuité des travaux de la tranche ferme (construction du restaurant scolaire et de l'espace périscolaire) puis de la tranche optionnelle A (construction du pôle élémentaire), il a été décidé de lancer l'opération de réhabilitation de l'école maternelle.

L'affermissement de la tranche optionnelle B avait été notifiée au maître d'œuvre le 8 avril 2021 pour un lancement des études au 5 mai 2021. Une esquisse et un Avant-Projet Sommaire avait été remis à la commune en fin d'année 2021 afin d'avoir une estimation de cette réhabilitation.

Pour mémoire, ce projet prévoit un rafraîchissement intérieur de la maternelle (peinture, menuiseries intérieures, revêtements de sols, électricité, plomberie, isolation et cloisonnement) et un réaménagement complet de la cour de l'école élémentaire.

La maîtrise d'ouvrage a transmis un Ordre de Service au maître d'œuvre pour un démarrage de la phase Avant-Projet Définitif (A.P.D) le 1^{er} avril 2024. Une présentation de l'Avant-Projet Définitif, le 19 juin 2024, a donné les premières orientations techniques et financières de ce projet.

La présente délibération concerne principalement les travaux de la cour de l'école élémentaire pour lesquels des financeurs peuvent participer par le biais de subventions. L'objectif de ces financements est d'aider les collectivités territoriales à la désimperméabilisation des revêtements. Les cours d'école pendant de nombreuses années ont été des surfaces conséquentes d'enrobés entraînant des collectes d'eaux pluviales très importantes et des îlots de chaleur nocifs à l'environnement.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat via le Fonds Vert sont des partenaires essentiels dans cette recherche de solutions et de financements. La commune souhaite donc pouvoir créer un projet pour cette cour qui alliera bien être, jeux ludiques, sécurité et gestion raisonnée de l'eau.

Le maître d'œuvre MTA s'est donc attaché à présenter cet avant-projet définitif en axant sa conception sur les points cités précédemment. Il a tenu compte des pratiques des écoliers, des futurs usages envisagés par le corps enseignant et a proposé des solutions techniques adaptées pour l'évacuation directe des eaux pluviales dans des espaces verts arborés.

Les dépôts de demandes de subventions se faisant au fil de l'eau, il est nécessaire que la commune puisse déposer des dossiers rapidement pour espérer bénéficier de ces aides.

La cour de l'école élémentaire sera reprise dès l'été 2025.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche optionnelle B est le suivant :

| | Montant prévisionnel de dépenses (en € HT) | | Montant prévisionnel de recettes (en € HT) |
|--|--|--|--|
| Travaux de réhabilitation de la maternelle et de la cour élémentaire | 1 100 000 € | Clermont Auvergne Métropole – Fonds de Soutien Métropolitain | 90 000 € |
| Maîtrise d'œuvre | 154 000 € | Etat – Fonds Vert - Renaturation | 51 000 € |
| Contrôle Technique | 4 875 € | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | 25 000 € |
| Coordinateur SPS | 2 760 € | Autofinancement | 1 095 635 € |
| Total dépenses | 1 261 635 € | Total recettes | 1 261 635 € |

Pour les demandes de subventions, le montant des travaux se décline comme suit :

- Réhabilitation de l'école maternelle = 600 000 € HT
- Extension de la maternelle = 200 000 € HT
- Démolition du bâtiment G2 = 39 000 € HT
- Cour école élémentaire = 255 000 € HT
- Adaptation du G2 = 6 000 € HT

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir suivre l'avis favorable émis par la Commission «finances» lors de sa séance du 24 juin 2024 et :

➤ Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de tous les partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau et l'Etat.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

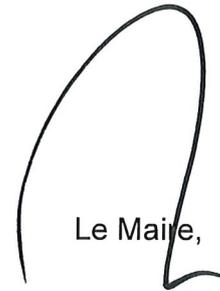
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **05 JUL. 2024**
Reçu en préfecture le **05 JUL. 2024**

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.

